

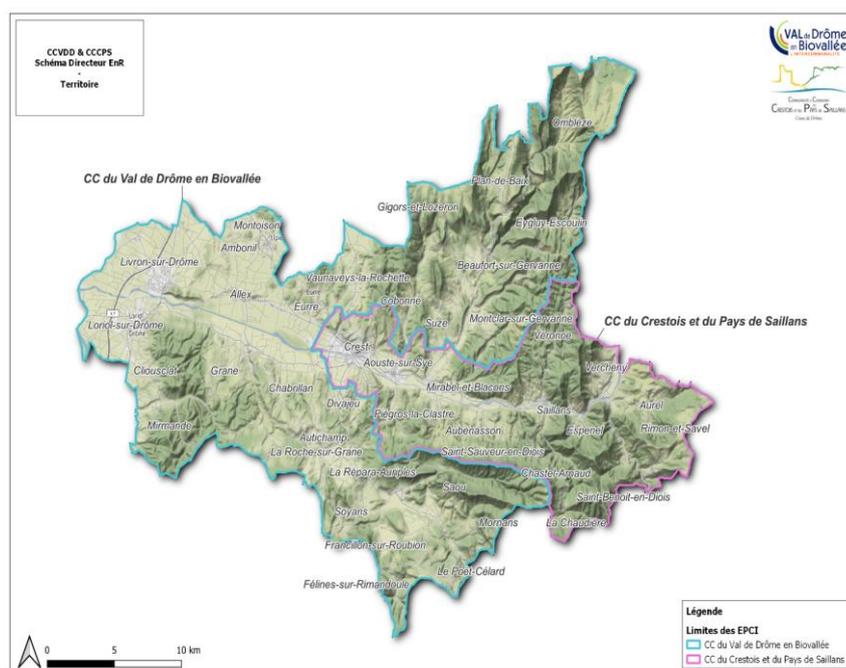
Dossier de candidature

Appel à Manifestation d'Intérêt  
Valorisation de la ressource photovoltaïque  
sur les bâtiments et parc de stationnement  
des collectivités territoriales en région  
Auvergne Rhône Alpes



# SOMMAIRE

1. Présentation du territoire et pilotage du projet.....	3
A. Territoires concernés.....	3
2. Portage politique.....	4
A. Ancrage territorial et cohérence du projet.....	4
B. Présence d'un écosystème local dynamique.....	5
C. Privilégier la massification et la visibilité des installations.....	7
3. Engagement financier.....	7
A. Moyens humains impliqués dans l'opération.....	7
B. Budget prévisionnel global de l'opération.....	7
C. Calendrier prévisionnel.....	8
4. Engagement technique.....	9
A. Inventaire détaillé du patrimoine bâti et des parcs de stationnement.....	9
B. Existence d'un cadastre solaire.....	9
C. Présence d'un gestionnaire des fluides au sein de la structure.....	10
D. Produire et suivre des indicateurs.....	10



Carte du territoire concerné

# 1. PRESENTATION DU TERRITOIRE ET PILOTAGE DU PROJET

## A. Territoires concernés

La présente candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "valorisation de la ressource photovoltaïque sur les bâtiments et parc de stationnement des collectivités territoriales en région Auvergne Rhône Alpes", concerne l'ensemble du territoire TEPOS en Biovallée. La candidature est portée par la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, pour le compte des deux EPCI : La communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) et la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme (CCCPS).

Le territoire se compose de 44 communes, rassemblant 45 986 habitants, organisées en deux communautés de communes. Il occupe une place centrale au sein du département de la Drôme et se structure autour de la rivière éponyme, qui le traverse d'Est en Ouest. Le rassemblement de ces deux intercommunalités dans le cadre de l'AMI permet d'étendre le projet à l'échelle de toute la basse vallée de la Drôme.

L'énergie est aujourd'hui une thématique prise en charge et mise en avant par les deux EPCI. Les intercommunalités voisines ont l'habitude de se coordonner pour mettre en œuvre des actions contribuant à atteindre les objectifs de déploiement des EnR ambitieux et ont validé l'objectif commun de devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2040. Un Schéma Directeur des Énergies renouvelables est en cours d'élaboration, à l'échelle des deux territoires afin de décrire une feuille de route pour une mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la CCVD et la CCCPS.

En effet, la CCVD consomme 994 GWh/an (dont 1/3 concerne la consommation d'énergie lié à l'autoroute) et la CCCPS 294 GWh/an. La production d'EnR actuelle couvre 228 GWh/an, soit une couverture de 18% de nos consommations d'énergie. Plus spécifiquement 35% des besoins électriques du territoire sont couverts par des EnR. Le potentiel de production reste néanmoins important, pour le photovoltaïque il est estimé à 465 GWh dont **un potentiel de développement sur le patrimoine public estimé à 72 toitures publiques et 150 parkings publics**. Cet AMI nous permettrait de recruter des moyens humains supplémentaires nécessaires pour atteindre nos objectifs et accélérer le déploiement des EnR notamment sur le patrimoine public de nos communes.

### Les élus porteurs de la candidature et engagés dans la démarche :

- Denis Benoit, Président de la CCCPS Cœur de Drôme,
- Jean Serret, Président de la CCVD en Biovallée,
- René Pierre Halter, Vice-président énergie et mobilité - CCCPS,
- Jean Marc Bouvier, Vice-président transition écologique - CCVD, Président SEM V2D

### Contact : référents locaux, numéro de téléphone et adresse mail.

Rachel ROSSIGNOL : Responsable du Service Energie, Eau Environnement  
Communauté de communes du val de Drôme en Biovallée  
Tel : 04 75 25 64 39 - Mob : 06 47 52 05 49 - Mail : [rossignol@val-de-drome.com](mailto:rossignol@val-de-drome.com)

Frédérique DAHLEM, Directrice du pôle développement local durable  
Communauté de communes du Crestois Pays de Saillans – Cœur de Drôme  
Tél : 09 70 59 05 09 - Mail : [fdahlem@cccps.fr](mailto:fdahlem@cccps.fr)

### Référentes Finance des EPCI

Claire VARRIER : Directrice des Finances - CCVD  
Elise CUZET : Directrice Administrative Financière - CCCPS

## 2. PORTAGE POLITIQUE

### A. Ancrage territorial et cohérence du projet

*Projet territorial de développement durable Biovallée : 20 ans de coopération intercommunale*

Dès 2002, la démarche coopérative des intercommunalités s'est concrétisée avec le dépôt de la marque Biovallée® et la reconnaissance comme Pôle d'Excellence Rural (PER), vecteur d'inclusion et de collaboration entre les différents acteurs de la vallée.

En 2009, la Biovallée est reconnue Grand Projet Rhône-Alpes. Ce programme a permis d'enclencher une dynamique de territoire, dont le développement d'énergies renouvelables. C'est à partir de ce moment-là que le territoire, cofondateur du réseau Territoire à Energie Positive (TEPOS), s'est fixé son objectif Biovallée 2040 basé sur le triptyque NégaWatt. L'objectif : Réduire ses besoins énergétiques par le biais de politiques de sobriété/d'efficacité et couvrir ses besoins restants par le développement des énergies renouvelables locales, tout en relocalisant les flux financiers liés aux énergies sur le territoire.

En 2013 et 2019, la signature de deux conventions TEPOS, ont permis de mobiliser de nouveaux moyens humains et financiers autour de la thématique de l'énergie.

En 2014, la CCVD crée la Société d'économie mixte Val de Drôme Développement (SEM V2D) dans le but de porter et financer des projets de production d'énergies renouvelables locaux.

En 2018, l'élaboration d'un PCAET par la CCVD a permis de dresser un portrait des besoins et potentiel énergétiques du territoire, mais aussi d'identifier les besoins futurs de l'intercommunalité et de définir une stratégie de développement.

En 2019, les deux intercommunalités, en partenariat avec la Communauté de Communes du Diois, ont été lauréates au dispositif Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) et ont alloué une partie des fonds obtenus à la thématique énergétique, sous l'angle de l'autonomie énergétique. Création d'une « Plateforme local de développement des énergies renouvelables » et Consolidation d'une « Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique ».

En 2020, la CCCPS lance la mise en place d'un Plan de Transition Ecologique (PTE) avec l'aide du SDED – Territoire d'Energie Drôme. Démarche volontaire de la collectivité, le PTE est un outil d'aide à la décision et opérationnel sur les questions de transition écologique et énergétique. Il a notamment permis de dresser un diagnostic Climat-Air-Energie et définir les orientations stratégiques dans le domaine, en cohérence avec le CRTE et le projet de territoire de la CCCPS.

En 2022, à la suite de l'approbation du PCAET et du PTE, les intercommunalités élaborent conjointement un Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SDER) afin de mettre en œuvre leurs objectifs de développement des énergies renouvelables (ENR), de mieux connaître leur territoire, d'identifier les potentiels et de spatialiser les sites de production pour faciliter le développement de futurs projets de développement ENR. Cette action est intégrée au Service Public Intercommunal de l'Énergie (SPIE). Elle prépare également la mise en œuvre de la loi d'Accélération de la Production d'énergies Renouvelables et s'articule également avec la rédaction du SCOT de la vallée de la Drôme aval et du PLUI de la CCVD (en cours d'élaboration).

## B. Présence d'un écosystème local dynamique

### Une équipe énergie déjà structurée : (organigramme en annexe 1)

Le Service Public Intercommunal de l'Énergie est un service mutualisé composé de 14 ETP, piloté par deux responsables de services sous le contrôle des élus référents des EPCI, nommés en introduction. L'articulation se fait par une gouvernance technique, un comité par mois, complétée par une instance politique, un comité tous les deux mois. Le service est composé de 9 agents dédiés à l'accompagnement des particuliers sur la rénovation, la sobriété et la précarité énergétique, de 2 conseillers en énergie partagés pour accompagner les communes dans leur gestion de l'énergie, de 2 "développeurs énergies renouvelables" en charge de développer des projets intercommunaux et d'accompagner les porteurs de projets de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, etc.) publics et privés ainsi que d'1 chargé de mission Forêt-filière bois en charge du Contrat de Chaleur Renouvelable et de la mise en œuvre d'une stratégie forestière.

Les "Développeurs Énergies Renouvelables" travaillent plus particulièrement sur les missions suivantes :

- Pilotage du Schéma Directeur des Energies Renouvelables
- Mise en œuvre de la loi Accélération de la Production des Énergies Renouvelables
- Accompagnement des communes à la définition des zones d'accélération (ZAER),
- Développement des projets sur le patrimoine intercommunal (en AMO et MOA),
- Développement de l'autoconsommation collective, notamment patrimoniale,
- Réponse et modération de la pression des développeurs privés,
- Appui au développement de projets territoriaux avec la SEM V2D,
- Pilotage d'un projet éolien 100% public,
- Développement de projets Photovoltaïques d'envergures
- Exploitation de 30 installations (900 kW) PV sur le patrimoine communal et EPCI,
- Accompagnement des porteurs de projets publics et privés

### Société d'économie mixte Val de Drôme Développement (SEM V2D)

Comme présenté ci-dessus, la CCVD a créé la Société d'Economie Mixte Val De Drôme Développement en 2014 pour soutenir et financer le développement de la production d'énergie renouvelable locale. Présidée depuis sa création par le vice-président à la transition écologique de la CCVD, elle intègre dans son conseil d'administration les acteurs publics privés du territoire qui concourent à la réalisation de cet objet social : le Groupement des Entreprises du Val de Drôme, l'Association Biovallée, la SCIC Dwatts, les sociétés GPA et Vincent, un cabinet comptable et un cabinet juridique, ainsi que la Banque Populaire et la Caisse d'Epargne.

La SEM promeut le développement des énergies renouvelables de plusieurs manières.

En 2017, elle a réalisé un AMI auprès des communes de la CCVD et équipé une grappe de 10 bâtiments communaux à l'aide d'installations photovoltaïques de 9kWc. Ces installations sont aujourd'hui exploitées par la SEM, en location de toiture et un loyer est versé aux communes. Ce loyer est composé d'une part fixe et d'une part variable indexée sur la productivité des installations.

La SEM participe également au capital des sociétés de productions d'énergies renouvelables situées sur le territoire des EPCI à l'aide de capitaux issus du territoire.

Sociétés capitalisées : Centrale Villageoise Gervanne Raye - SCIC Dwatts (participations croisées) - SPV Ourséole (Projet éolien 12MW) - SPV GPA Energie (8MW en ombrières) - SPV Vincent Livron Solaire (T1 450kWc PV + T2 450kW 2024)

## Plateforme de développement EnR

Dans le cadre du dispositif Territoire d'Innovation une plateforme de développement des énergies renouvelables en Biovallée se structure. Véritable boîte à outils pour le territoire, elle localise dans une zone rurale des compétences d'ingénierie parfois difficilement accessibles aux entreprises et habitants de territoires excentrés. Cette plateforme a pour mission de dynamiser le volet production d'énergies renouvelables de la transition énergétique locale en concourant :

- À l'animation territoriale et au recensement des emplacements disponibles et pertinents,
- Au développement des projets de production d'énergies renouvelables,
- À l'accompagnement des porteurs publics, privés, et collectifs.

La plateforme intervient de deux manières :

- En tant que maître d'ouvrage, en finançant ou co finançant les projets,
- En tant que prestataire, en accompagnant les porteurs de projets sur des compétences.

La Plateforme est composée des intercommunalités, qui portent les postes de développeur EnR et de la société Impuls'ER (structure citoyenne, fondée par la SCIC DWATTS, opérateur énergétique territorial en Biovallée) et d'Enercoop Rhône-Alpes (Enercoop RA).

Dans le cadre de la montée en charge de cette plateforme, la SEM V2D et la SCIC Dwatts ont signé une convention de partenariat en 2022 et créé une société de portage commune, la SAS V2D2. Ce partenariat a pour but de créer une relation de confiance entre les structures citoyennes et publiques afin de proposer une offre clef en main locale aux porteurs de projets PV du territoire Biovallée.

De plus, le territoire Biovallée accueille cinq entreprises spécialisées dans l'installation de systèmes photovoltaïques dont la SCOP Helioscop.

### Bilan des actions et motivation de la candidature :

Le bilan des synergies avec les acteurs territoriaux et des missions des deux conseillers en énergie partagé ainsi que des deux développeurs énergies renouvelables portés par les deux EPCI montre que :

- L'accompagnement des communes nécessite d'être renforcé,
- Le temps de travail disponible pour ces accompagnements est actuellement insuffisant,
- Les communes ont un besoin d'accompagnement opérationnel, type AMO ou MOA déléguée,
- Le binôme avec les CEP demande à être renforcé pour proposer aux communes une offre complète et adaptée, de réduction des consommations et de production d'énergies renouvelables,
- Le frein au développement photovoltaïque sur le parc communal est essentiellement lié à un manque d'ingénierie et à des équipes de maîtrise d'ouvrage communales déjà largement saturées par la gestion quotidienne d'un patrimoine.

Par ailleurs, l'aboutissement du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et la mise en œuvre de la loi Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables font émerger :

- Le souhait des EPCI de confier aux développeurs intercommunaux la mise en œuvre des projets EnR structurant pour le territoire (éolien, grand photovoltaïque) plutôt qu'à des structures extérieures, type bureaux d'études.
- De nouvelles demandes spécifiques des communes qui impliquent un besoin fort en ingénierie (développement de projets, ACI, boucles d'autoconsommation collective).

Ainsi, cet AMI permettrait aux développeurs énergies renouvelables intercommunaux de dégager du temps pour ces nouvelles missions tout en renforçant l'accompagnement des communes pour répondre à leurs besoins spécifiques et leur proposer des solutions complètes et adaptées.

### **C. Privilégier la massification et la visibilité des installations**

La présence d'un chargé de mission "Valorisation de la ressource solaire sur les bâtiments et parcs de stationnement" sur les territoires de la CCVD et de la CCCPS permettra d'accélérer et de massifier les projets PV sur le patrimoine public. En effet, aujourd'hui les communes ont un réel besoin d'accompagnement sur le sujet. Le potentiel identifié comme prioritaire, 72 toitures et 150 parkings publics, est important et déjà identifié sur chacune des communes. Ce potentiel sera affiné et priorisé. Un système de groupement de commande pour mutualiser des missions de maîtrise d'œuvre, travaux, maintenance, permettra de massifier la mise en œuvre de ces projets.

Une communication sera mise en place sur la production EnR des nouveaux projets afin de valoriser les productions et sensibiliser les communes, notamment avec des outils tels que le compte client ENEDIS collectivité ou le kiosque Epices :

<https://v2.epices-energie.fr/kiosque/8wQurmcr1nPtXS2tLpamiuDnlVg>

Cet AMI serait dès lors l'occasion de capitaliser et essaimer ces expériences pour généraliser à l'ensemble des sites publics du territoire la logique de systématisation des installations de production d'énergies renouvelables.

## **3. ENGAGEMENT FINANCIER**

### **A. Moyens humains impliqués dans l'opération**

Cette candidature mutualisée est l'occasion de recruter un chargé de mission dédié à la "Valorisation de la ressource solaire sur les bâtiments et parcs de stationnement" publics.

Le chargé de mission sera pleinement intégré à l'équipe existante du SPIE présentée plutôt.

Il rendra compte aux deux responsables de services en lien avec les élus référents suivant l'EPCI d'intervention. Il prendra contact directement avec les élus communaux. Il constituera un binôme avec les 2 conseillers en énergie partagés et sera en lien direct avec les 2 "développeurs énergies renouvelables".

### **B. Budget prévisionnel global de l'opération**

#### Capacité budgétaire du candidat à prendre le reste à charge

Le chargé de mission sera hébergé administrativement au sein de la CCVD, dans le bureau des développeurs EnR, et assurera des permanences à la CCCPS pour une parfaite transversalité entre les services des EPCI. Pour ses déplacements, le chargé de mission pourra bénéficier du pool de 6 véhicules intercommunaux et ses frais de déplacements professionnels seront pris en charge.

Afin de maximiser l'intérêt des communes et les chances de réussite des projets, il est envisagé que l'ensemble des frais de développement (ingénierie, études...) puissent être portés par les EPCI sous forme d'avance remboursable et facturés aux communes en cas de réussite du projet ou de désengagement politique de la commune.

Dans cette même logique, des solutions de tiers financement locales pourront être proposées aux communes notamment via la SEM, la SCIC Dwatts ou la Centrale Villageoise Gervanne Raye.

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Poste chargé	45 000 €/an	Financement ADEME/CNR	30 000 €/an
Etudes complémentaires (Structures...)	10 000 €/an	Part autofinancement (communale et EPCI à répartir)	15 000 € poste 10 000 € études
<b>TOTAL</b>	<b>55 000€/ an</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 000€/ an</b>

### C. Calendrier prévisionnel

La méthodologie et le calendrier prévisionnels présentés ci-dessous seront affinés avec le nouveau chargé de mission. Dès son arrivée, notre stratégie d'accompagnement des communes et de développement des projets sera adaptée pour intégrer les missions opérationnelles de celui-ci.

Août 2023 : Dépôt de la candidature AMI PV

Octobre 2023 : Sélection et annonce des lauréats

Novembre 2023 : Délibération - Lancement du recrutement - Contractualisation

1<sup>er</sup> trimestre 2024 : Etape 1 – Identification du potentiel

- Prise de poste du chargé de mission
- Identification des sites et complétude du tableau réalisé par les CEP
  - o Type de bâtiment/parking, propriétaire, usage, localisation, surface, orientation
- Réalisation de fiches d'identités des sites
  - o Estimation des puissances installables par site et quantification des potentiels sur la base de ratios techniques, financiers, réglementaires et administratifs
- Rédaction et lancement d'un AMI pour l'étude d'une grappe de bâtiments/ parkings communaux
  - o Candidature/courrier d'intention des communes

2<sup>ème</sup> trimestre 2024 : Etape 2 – Émergence des projets

- Analyse des candidatures
- Réalisation de notes d'opportunités
  - o Visites de sites mutualisées avec le CEP
  - o Recueil des données de consommation (Portail ENEDIS + Enercompil)
  - o Pré-études technico économique avec le logiciel Archélios Pro
  - o Préconisation sur le volet économie d'énergie
- Présentation aux Services Techniques et/ou Conseillers Municipaux
  - o Notes d'opportunités - Solutions de financements - Modes de valorisation de l'énergie
- Délibération des communes

3<sup>ème</sup> trimestre 2024 Etape 3 - Développement

- Commande groupée et réalisation des études pré opérationnelles ou de faisabilité
  - o Urbanisme, tenue à la charge de la charpente, raccordement ...
- Étude financière avec différents modèles économiques
  - o Vente, ACC, ACI, tiers financement, en régie ou société de projet...
- Élaboration d'une liste de bâtiments « équipables » avec un phasage temporel.

#### 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 : Etape 4 – Consultation + Etape 1 bis

- Passation de Commande
  - o Demande de devis
  - o Mise en œuvre d'un groupement de commande
  - o Rédaction d'un MAPA ou de Convention d'Occupation Temporaire si nécessaire

#### 1<sup>er</sup> trimestre 2025 :

- Etape 4 – Réalisation : Lancement et suivi des travaux de la première grappe
- Lancement d'un nouvel AMI pour l'étude d'une seconde grappe de bâtiments/ parkings

#### 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 :

- Etape 4 – Réalisation : Réception des ouvrages
- Etape 2 bis - Émergence des projets

#### 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 :

- Etape 3 bis - Développement

#### 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 :

- Etape 4 bis – Consultation + Etape 1 bis

#### 1<sup>er</sup> trimestre 2026 :

- Etape 4bis – Réalisation : Lancement et suivi des travaux de la première grappe
- Lancement d'un nouvel AMI pour l'étude d'une seconde grappe de bâtiments/ parkings

#### 2<sup>ème</sup> trimestre 2026 :

- Etape 4 bis – Réalisation : Réception des ouvrages
- Etape 2 ter - Émergence des projets

#### 3<sup>ème</sup> trimestre 2026 :

- Etape 3 ter - Développement

#### 4<sup>ème</sup> trimestre 2026 :

- Etape 4 ter – Consultation + Etape 1 bis

## 4. ENGAGEMENT TECHNIQUE

### A. Inventaire détaillé du patrimoine bâti et des parcs de stationnement

Un inventaire exhaustif du patrimoine public, réalisé par les deux Conseillers en Énergies Partagés (CEP), a permis de répertorier un total de **450 bâtiments** publics sur le territoire. Un premier balayage de ce répertoire a permis de pré-flécher **72 toitures** à fort potentiel photovoltaïque pour un potentiel de **3,7 MW** (voir tableau en annexe 2). Un travail complémentaire du service Système d'Information Géographique (SIG) interne a permis de cartographier ces bâtiments et de répertorier un total de **150 parkings publics** pour une surface totale de **13 ha**. Un "Extrait du tableau du patrimoine bâti public" réalisé par les CEP est proposé en Annexe 2.

### B. Existence d'un cadastre solaire

La présence d'un service SIG interne permet d'assurer une bonne connaissance et de spécialisée l'ensemble du patrimoine public grâce à des bases de données nationales et des cartographies territoriales réalisées dans le cadre du SDER.

La mise en œuvre du Schéma Directeur des Energies Renouvelables couplé à la compétence SIG interne nous permet de capitaliser et valoriser cette connaissance dans la mise en place d'un cadastre solaire, **atlas précis et territorial de potentiels de développement ENR**. Un extrait du cadastre solaire développé dans le cadre du SDER est proposé en annexe 4.

### C. Présence d'un gestionnaire des fluides au sein de la structure

La présence de deux Conseillers en Énergies Partagés sur le territoire permet une bonne connaissance du patrimoine bâti public communal et intercommunal. Le Service est déjà bien identifié auprès des communes, le contact est par conséquent facilité. Le recrutement d'un nouveau chargé de mission dédié à la "Valorisation de la ressource solaire sur les bâtiments et parcs de stationnement" permettra la création d'un binôme fixe et solide CEP/Développeur ENR qui sera un repère unique d'accompagnement pour les communes sur les aspects réduction des consommations et production d'énergie. Aussi, ce binôme pourra traiter les sujets énergétiques dans leur globalité et proposer des solutions de financement des travaux d'économie d'énergie grâce aux recettes de production photovoltaïque. Ils s'appuieront sur les outils déjà utilisés par les CEP et développeurs en poste : le logiciel Enercompil développé par le SDED -Territoire Energie Drôme permet le suivi des consommations d'énergie communales, sur facture, le portail ENEDIS collectivité permet le suivi des consommations et productions d'énergies en temps réelle et enfin le logiciel Archélios Pro permet la réalisation d'études technico-économiques des installations photovoltaïques.

### D. Produire et suivre des indicateurs

Les EPCI et la SEM V2D bénéficient d'un retour d'expérience de plus de 10 ans sur le développement, la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques.

Le patrimoine photovoltaïque des EPCI et de la SEM représente aujourd'hui **33 centrales** pour une **puissance installée de 0,9 MW** et une **production de 1 GWh/an**. Sur cette puissance totale, **76,6 kW sont raccordés en autoconsommation individuelle**, et permettent une **économie sur facture d'environ 27 000€** pour l'année 2022.

L'ensemble des installations sont actuellement monitorées en temps réel via les onduleurs photovoltaïques, un suivi quotidien est également réalisé via le portail ENEDIS collectivité et les indexes de production mensuels sont également communiqués par ENEDIS. Ces indexes sont répertoriés et comparés via un tableur excel. Dans un objectif d'optimisation des suivis de production et de communication au grand public, il est également prévu de généraliser la souscription aux services de la plateforme Epices Energie (annexe 3).

Les indicateurs de suivi sont :

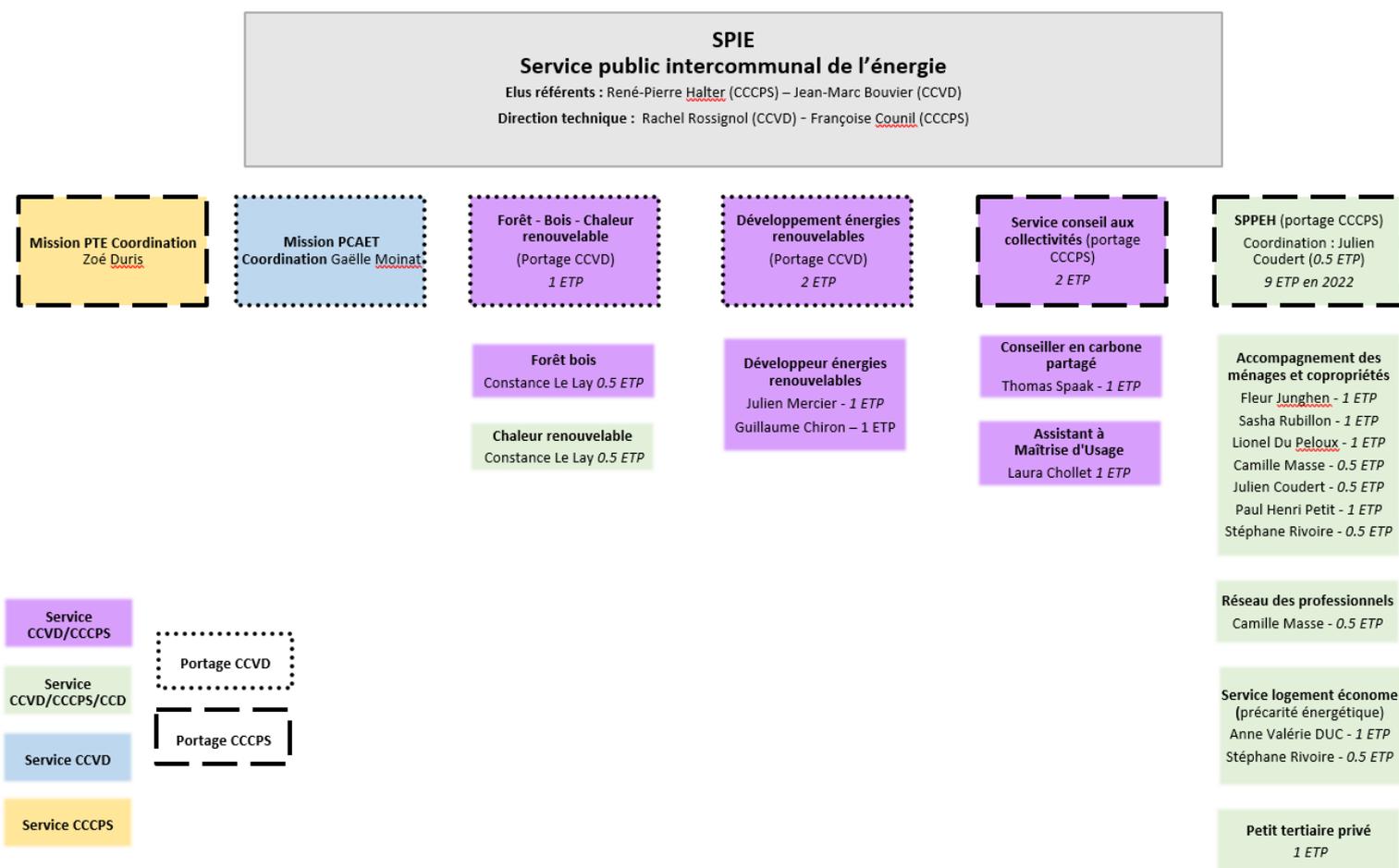
- Nombre d'installations en service
- Puissance totale installée
- Production annuelle totale et moyenne
- Montants d'Investissement
- Chiffre d'Affaire

Aux indicateurs de suivi actuels, seront ajoutés :

- Nombre de bâtiments/parkings équipés
- Taux de couverture

# Annexes

## ANNEXE 1 : Organigramme du Service Public Intercommunal de l'Énergie



## ANNEXE 2: Extrait du tableau du patrimoine bâti public

EPCI	Commune	Bâtiment	Potentiel PV	coordonnées GPS	Audits	Si rénovation globale	Prédiag CEP
CCCPS	Crest	Salle Moulinage/Coloriage 2240 + Usines Rey 523	60	44.724688487538884, 5.023504790145554			Visité - DEET (pas de rapport)
CCCPS	Crest	Services Techniques	100	44.729884379215974, 5.0070814823204675			OUI
CCCPS	Crest	Tour - accueil					NON
CCVD	Divajeu	école + 1 logement au R+1					NON
CCVD	Divajeu	Logements Lattard: 6 en tout					NON
CCVD	Divajeu	Mairie					NON
CCVD	Divajeu	Salle des fetes					NON
CCCPS	Espenel	3 logements					NON
CCCPS	Espenel	Mairie/logement/salle des fetes	Pb de structure salle des fêtes				NON
CCCPS	Espenel	Temple					NON
CCVD	Eurre	Anciens vestiaires (salle de réunion)					NON
CCVD	Eurre	Ateliers techniques					NON
CCVD	Eurre	Bibliothèque+salle de réunion+1 logement (rénovation années 90)					NON
CCVD	Eurre	école Maternelle	27	44.75894516022924, 4.990282573518563			RENOVATION RECENTE OU A



### Annexe 4 : Extrait du cadastre solaire

